

Conseil Municipal

Séance du 25 avril 2025
Convocation du 11 avril 2025

Ordre du jour

- **Modification plan financement – renforcement réserve incendie**
- **Devis travaux gendarmerie (électricité et peinture)**
- **Projet réaménagement espace BD / Manga jeunesse**
- **Acquisition balayeuse**
- **ONF : programme travaux 2025**
- **ONF : coupes de bois 2025**
- **Charges de fonctionnement des écoles 2025/2026**
- **Devis élagage**
- **Acquisition de mobilier**
- **Devis feu artifices – 15/08/2025**
- **Achat du matériel de la boucherie**
- **DM n° 1 - Budget Commune**
- **Questions diverses à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 25 avril 2025 à 20 h 00 sous la présidence de M. Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : Mme Aline CATOIRE, Michaël BERGIA, Mme Juliette DOMECE, M Christophe GUICHARD, Mme Marie-Claire CORNUAT, MM. Jean LESPINE, Michel ROGER.

Absents représentés : M Dominique LOUVET par Madame Aline CATOIRE, M Philippe LANDUREAU par M Patrick HARPER, M Guillaume ROUILLON par M Michaël BERGIA, M Nicolas VANHERZEELE par M Michel ROGER.

Absents excusés : Mme Catherine CHATTLAIN, M Jérôme FORGEOT.

Madame Aline CATOIRE a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal et la liste des délibérations de la précédente séance ont été adoptés à l'unanimité.

❖ **Complément -Travaux pour l'amélioration de la Défense Incendie : devis + demande de subventions - Délibération 2025 n°026 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Vu la délibération 2025/16 en date du 28 février 2025, le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier le plan de financement concernant le renforcement de la défense incendie.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'ajouter au projet le devis d'un montant de 2 314.37€ pour effectuer l'entourage des réserves incendie.

Le projet global s'élève donc ainsi à la somme de 24 008.17 € HT.

Travaux	Montant HT
Travaux de terrassement	11 920 €
Fourniture de 3 réserves incendie souple de 120 m ³	8 355 €
Acquisition de terrains	1 418.80 €

Clôture	2 314.37 €
Total	24 008.17 €

❖ **Remise en état d'un logement de la Gendarmerie - Délibération 2025 n°027 - Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Maire présente différents devis concernant la réfection d'un logement au sein de la Gendarmerie de Cerisiers.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte :

- Le devis de l'entreprise Alexandre CHOPARD pour un montant de 7 350.00 € HT
- Le devis de l'entreprise NAGLA PEINTURE pour un montant de 9 514.06€ HT

❖ **Médiathèque : projet de réaménagement de l'espace jeunesse - Délibération 2025 n°028 – Classification 7.1 Décisions budgétaires.**

La commune de Cerisiers développe une politique en direction du public jeune et adolescent. Elle souhaite moderniser l'accueil des jeunes et des familles au sein de sa médiathèque, à travers trois projets qui nécessitent aujourd'hui un mobilier plus adapté.

La commune étant en zone de revitalisation rurale, nous pourrions bénéficier d'une subvention de 50% du montant HT dans la limite de 3 000€ de dépenses.

A l'unanimité, le conseil municipal,

- accepte le projet de réaménagement de l'espace jeunesse
- Accepte l'enveloppe global du projet pour un montant de 3 005.04€ HT et autorise le Maire à signer les devis correspondants
- Autorise le Maire à effectuer le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC.

❖ **Acquisition d'une balayeuse - Délibération 2025 n° 029 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire propose l'acquisition d'une balayeuse, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise DE BRUIN pour un montant de 2 450.00 € HT

❖ **Programme de travaux forestiers 2025 - Délibération 2025 n° 030 - Classification 7.1 – Décisions budgétaires**

Le Maire présente le devis concernant le programme d'actions préconisées pour la gestion durable de la forêt communale de CERISIERS par l'Office National des Forêts pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient le programme suivant et autorise le maire à signer le devis correspondant :

Travaux sylvicoles – Parcelles 13.b + 14.b Nettoisement de jeune peuplement Localisation : 13.b, 14.b	8 720.00€ HT
Total	8 720.00€ HT

❖ **Marquage Coupes de bois 2025- Délibération 2025 n° 031 - Classification 7.1 – Décisions budgétaires**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du technicien de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté ci-après
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2025 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Surf (ha)	Réglée / Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel					
								Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
						Délivrance	Vente	Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	A la mesure
20	EMC	8	R	2025	2025		X	X		X		X	
21	EMC	8,49	R	2025	2025		X	X		X		X	

❖ **Charges de fonctionnement des Ecoles 2025 / 2026 - Délibération 2025 n°032 - Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe pour l'année scolaire 2025 / 2026 la participation par enfant accueilli en école élémentaire ou maternelle, et dont les parents sont domiciliés en dehors de la commune de Cerisiers, à 1 300 €.

En ce qui concerne les enfants en garde alternée, le Conseil Municipal décide, qu'il sera réclamé par moitié, aux deux communes de résidence, le montant des charges de fonctionnement.

Pour les enfants présents partiellement sur l'année scolaire, une proratisation sera accordée à la commune de résidence uniquement si l'absence est supérieure à une demi-année scolaire (hors vacances).

❖ **Travaux d'élagage et entretien des accotements de routes - Délibération 2025 n°033 Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé des devis pour l'élagage et l'entretien des accotements de routes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient le devis de C.S.E.V.E Paysagiste pour les prestations suivantes :
- Passe de printemps :
 - fauchage de 29 kms de chemin sur 3m de largeur : 1400€HT

- fauchage de 27 kms d'accotement de routes sur 1m50 et dégagement des carrefours : 900 € HT

- Passe d'Hiver :
 - fauchage de 29 kms de chemin sur la largeur totale des chemins 2800€ HT
 - fauchage de 27 kms de routes de l'accotement aux rives de champs : 2000 € HT
- Autorise le Maire à fixer le nombre de passage nécessaire dans l'année.

❖ **Acquisition de mobilier - Délibération 2025 n° 034 - Classification 7.1**
Décision budgétaire

Le Maire propose l'acquisition d'un lot de 20 tables pliantes, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise COMAT & VALCO pour un montant de 1400.00 € HT

❖ **Feu d'Artifices à l'occasion du 15 août - Délibération 2025 n° 035 - Classification 7.1 Décisions budgétaires.**

Le Maire informe le conseil municipal que notre contrat concernant le feu d'artifices est arrivé à échéance et il propose de ne pas renouveler le contrat au vu du prochain changement de mandat électoral.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis pour l'année 2025 pour un montant de 2 916.67€ HT soit 3500€ TTC

❖ **Acquisition de mobilier - Délibération 2025 n° 036 Classification 7.1**
Décision budgétaire

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur COUPLET actuellement locataire de la Boucherie sise 37 rue du Général de Gaulle a dénoncé son bail et cesse son activité.

Il paraît opportun d'acquérir une partie du matériel afin de favoriser la reprise de l'activité pour un futur locataire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la reprise du matériel ci-dessous pour un montant de 11000€HT :

- 1 trancheur Dadaux
- 1 Machine sous vide
- 1 Hachoir
- 1 Balance Ohaus 15kg
- 1 Vitrine réfrigérée Edone
- 1 Comptoir de Vente en bois avec étagère murale en bois

❖ **Décision modificative n°1 du budget communal – Délibération 2025 n°037 – Classification 7.1 Décisions budgétaires**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la modification du Budget Communal - Exercice 2025.

Section Fonctionnement : dépense

Chap.	Article	Objet	Montant
67	673	Titres annulés (sur exercice antérieur)	+ 1000€
011	6232	Fêtes et cérémonies	- 1000€

❖ **Questions diverses à l'ordre du jour :**

- Remerciements pour versement de subvention :
 - o POM
 - o Comité de Jumelage
 - o Musique en Othe
 - o US Foot

Fin de séance 21h15

Table des Délibérations

❖ <u>Complément -Travaux pour l'amélioration de la Défense Incendie : devis + demande de subventions - Délibération 2025 n°026 - Classification 7.1 Décision budgétaire</u>	1
❖ <u>Remise en état d'un logement de la Gendarmerie - Délibération 2025 n°027 - Classification 7.1 Décision Budgétaire</u>	2
❖ <u>Médiathèque : projet de réaménagement de l'espace jeunesse - Délibération 2025 n°028 – Classification 7.1 Décisions budgétaires.</u>	2
❖ <u>Acquisition d'une balayeuse - Délibération 2025 n° 029 Classification 7.1 Décision budgétaire</u>	2
❖ <u>Programme de travaux forestiers 2025 - Délibération 2025 n° 030 - Classification 7.1 – Décisions budgétaires</u>	2
❖ <u>Marquage Coupes de bois 2025- Délibération 2025 n° 031 - Classification 7.1 – Décisions budgétaires</u>	3
❖ <u>Charges de fonctionnement des Ecoles 2025 / 2026 - Délibération 2025 n°032 - Classification 7.1 Décision budgétaire</u>	3
❖ <u>Travaux d'élagage et entretien des accotements de routes - Délibération 2025 n°033 Classification 7.1 Décision Budgétaire</u>	3
❖ <u>Acquisition de mobilier - Délibération 2025 n° 034 - Classification 7.1 Décision budgétaire</u>	4
❖ <u>Feu d'Artifices à l'occasion du 15 août - Délibération 2025 n° 035 - Classification 7.1 Décisions budgétaires.</u>	4
❖ <u>Acquisition de mobilier - Délibération 2025 n° 036 Classification 7.1 Décision budgétaire</u>	4
❖ <u>Décision modificative n°1 du budget communal – Délibération 2025 n°037 – Classification 7.1 Décisions budgétaires</u>	4
❖ <u>Questions diverses à l'ordre du jour</u>	5

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Le Maire
HARPER Patrick

Le Secrétaire de Séance
CATOIRE Aline